



MÉDIATION PARENTS & ADOLESCENTS

M1 : jeudi 27 & vendredi 28 juin 2024
M2 : jeudi 19 & vendredi 20 septembre 2024

Les enfants et les adolescents sont confrontés de plain-pied à la séparation de leurs parents et peuvent s'ensuire des réactions en corrélation avec leur âge, leur construction identitaire et psycho-affective. Par ailleurs, 43% des enfants perdent le contact avec un de leurs deux parents dans les deux à cinq ans qui suivent la séparation parentale. Au travers de notre expérience de médiatrices familiales nous avons pu repérer que les réactions de l'adolescent sont souvent "sans nuances" et, lorsque le conflit des parents perdure, peut se produire une rupture de relation avec le parent dont il ne partage pas le quotidien.

La Loi de 2007, modifiée en 2016 et relative à la Protection de l'Enfance confirme que l'enfant est sujet de Droit et indique dans l'article 388-1 du Code Civil, au nom de l'intérêt supérieur du mineur que " dans toute procédure le concernant, l'enfant capable de discernement peut être entendu", se pose alors la question de sa place dans le processus de médiation familiale.

L'accompagnement par la médiation familiale peut alors resserrer une coparentalité et, dans un temps parallèle, accompagner l'adolescent et son parent pour permettre l'expression des besoins et favoriser la remise en relation. L'adaptation du processus de médiation familiale à ce contexte spécifique nécessite un approfondissement des connaissances et le développement d'aptitudes professionnelles spécifiques.

Cette session de formation continue permettra une connaissance de différents modèles d'intervention de cette approche afin que chaque participant puisse construire sa propre manière d'intervenir tout en intégrant le cadre et les techniques spécifiques à ce contexte de la médiation familiale.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation, le stagiaire aura acquis la capacité à :

- Identifier le cadre et le processus spécifiques de la médiation familiale transposés à ce contexte, pour organiser et conduire les processus de médiations familiales.
- Permettre aux parents de renouer un dialogue pour exercer réellement leur coparentalité et identifier, ensemble les besoins de leur enfant.
- Favoriser l'expression des besoins de l'adolescent.
- Permettre la remise en relation parents/adolescents et accompagner la recherche d'accords parentaux.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques
- Apport de situations
- Vidéos
- Mises en situation et échanges avec les participants

CONTENU ET PROGRAMME DE LA FORMATION

Cette session de formation se décompose en deux phases : trois journées articulées théorie et pratique, puis une journée d'approfondissement. Une documentation est adressée en amont de la formation et un cahier pédagogique sera remis le premier jour de la session.

Le programme se décline comme suit :

M1 Jour 1 Matin S. VAUTIER

- Présentation de la formation/Attentes
- Genèse et historicité de la médiation parents/ados
- Les différents modèles

M1 Jour 1 Après-midi S. VAUTIER

- Cadre et objectifs de la médiation parents/ados
- Déroulement du process

M1 Jour 2 Matin Me C. PORGE DORANGE

- Cadre légal de l'audition
- Participation de l'enfant aux décisions de justice
- Documentation sur l'audition judiciaire et techniques d'entretien
- L'autorité parentale à l'épreuve de la séparation

M1 Jour 2 Après-midi S. VAUTIER

- Conduite d'entretiens familiaux et d'entretiens avec l'adolescent.
- Processus de médiation familiale adapté au contexte parents/adolescents.
- Présentation de différents modèles d'intervention.

BILAN INTERMÉDIAIRE

M2 Jour 1 Matin G. DOUIEB

- Construction identitaire et psychoaffective de l'adolescent.
- L'adolescent face au conflit parental

M2 Jour 1 S. VAUTIER

- Rappel processus spécifique
- Mise en situation
- Analyse et échanges interactifs

M2 Jour 2 Matin S. VAUTIER

- Reprise théorique de la médiation parents/ados
- Présentation de situations prises en charge par le stagiaire
- Analyse et échanges interactifs

M2 Jour 2 Après-midi S. VAUTIER

BILAN GLOBAL

ÉLÉMENTS MATÉRIELS

- Mise à disposition de tout le matériel informatique et pédagogique nécessaire.
- Support de cours au format numérique projeté sur écran.
- Accès à un padlet permettant de consulter et utiliser une banque de données.

FORMATEUR ET RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE

Cette session de formation est placée sous la responsabilité pédagogique de la LFSM et elle est animée par les formateurs suivants :

- **Stéphanie VAUTIER**, médiatrice familiale DE, Directrice d'Impulsion 54, Formatrice.
- **Catherine PORGE DORANGE**, Avocate au Barreau de Paris, Membre de l'antenne des mineurs de Paris, Médiatrice, Formatrice.
- **Gabrielle DOUIEB**, psychologue clinicienne, spécialisée dans la prise en charge d'enfants témoins de violences intra-familiales.

PUBLIC CIBLÉ

Cette session de formation s'adresse aux : médiateurs familiaux titulaires du DEMF ou Médiateurs

familiaux en formation DEMF. Le groupe peut accueillir a minima 12 participants et de 14 au maximum. Si ce nombre n'est pas atteint, la LFSM peut prendre la décision d'annuler la session.

PRÉ-REQUIS

Cette session de formation nécessite d'avoir une pratique de la médiation familiale (stage DEMF accepté). La copie du diplôme doit être envoyée avec le dossier d'inscription.

INSCRIPTIONS ET MODALITÉS D'ACCÈS

Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée des dossiers complets, les inscriptions doivent arriver dans un délai de trois semaines avant le début de la formation au plus tard.

Les dossiers d'inscription sont disponibles sur le site de la LFSM rubrique « Votre formation en pratique » ou sur le Padlet « Votre formation en pratique » :

<https://padlet.com/Liguefsm/3wbfdas1rdm8npck>

DURÉE ET DATES

Cette session de formation est de 4 jours : jeudi 27 & vendredi 28 juin et jeudi 19 & vendredi 20 septembre 2024, soit 28 heures au total. Les horaires sont fixés de 9h à 17h.

LIEU

À Paris dans les locaux de la LFSM 11, rue Tronchet 75008 Paris. Métro : Madeleine ou Saint-Lazare. RER : Auber.

COÛT

Le coût est de cette session de formation est de 150€/jour soit 600€ dans le cadre d'inscription individuelle et de 200€/j soit 800€ pour la session dans le cadre d'une prise en charge employeur ou pour une demande de prise en charge par un fonds de formation pour les professionnels exerçant en secteur libéral.

Le coût s'entend TTC, la LFSM étant une association elle n'est pas assujettie à la TVA. Un acompte de 100€ doit être joint à la demande d'inscription.

ÉVALUATION & VALIDATION

Une convention de formation avec l'employeur ou le participant est adressée après retour de la fiche d'inscription.

Cette session de formation s'inscrit dans le cadre de la formation continue, une attestation de suivi (28 heures) sera délivrée à l'issue de la session en regard des fiches d'émargement.

En amont et en aval de la session un questionnaire d'auto-évaluation. À la fin de chaque session, une évaluation orale est effectuée par le formateur et permet d'ajuster le mode pédagogique. À l'issue de la session, une évaluation orale qualitative est effectuée, puis un questionnaire de satisfaction est remis à chaque participant.

L'analyse de ces éléments permet aux formateurs d'ajuster leur mode d'intervention au plus près des attentes des participants.

La synthèse est adressée à chaque participant, au formateur et aux employeurs.

ACCESSIBILITÉ

La Ligue Française pour la Santé Mentale est soucieuse d'accueillir au mieux tous les publics et porte une attention particulière aux personnes en situation de handicap.

Si vous êtes concerné, prenez attache avec notre référente, Mme Trécia BLAISE, lfsm@lfsm.fr ou 01 42 66 20 70